

# Positions



Chemie  
Pharma  
Schweiz

A la veille de la session d'été 2005 des Chambres fédérales

## Davantage de croissance grâce à l'innovation!

Dans sa prise de position de l'automne 2004 «Innovation scientifique et technique: la clé de la croissance», SGCI Chemie Pharma Schweiz exhorte l'Etat d'axer sa politique de formation et de recherche dans tous les domaines et à tous les niveaux sur des prestations de pointe en stimulant la concurrence. Elle préconise à cette fin une modification fondamentale du financement des hautes écoles. Pour elle, les ressources de la Confédération et des cantons doivent être versées dans un fonds commun dont les ressources ne seront distribuées qu'aux écoles supérieures, instituts et départements qui se distinguent par des prestations de premier plan en comparaison internationale.

Par ailleurs, afin de favoriser la capacité d'innovation des entreprises, SGCI Chemie Pharma Schweiz appelle de ses vœux une protection des brevets compétitive à l'échelle internationale dans tous les domaines technologiques (pour les produits biotechnologiques également) ainsi que des accès au marché très rapides pour les produits novateurs. Elle invite donc les instances officielles chargées des autorisations à redoubler d'efforts pour assurer à ces produits un accès encore plus rapide au marché et faire en sorte que les procédures soient transparentes, financièrement supportables et de grande qualité.

## Non au moratoire sur le génie génétique (04.054)

SGCI Chemie Pharma rejette l'initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques» pour les raisons suivantes:

- Elle est **préjudiciable** au pôle scientifique et industriel suisse. Même si le moratoire n'interdit pas en tant que tel la recherche et le développement de plantes utiles améliorées par génie génétique, l'interdiction des

applications pratiques qu'il impose aurait des effets négatifs pour la recherche. Qui voudrait encore investir dans des recherches dont les applications pratiques seraient prohibées?

- Elle n'est pas **honnête** dans la mesure où elle promet aux consommateurs qui le souhaitent des denrées alimentaires issues d'une agriculture travaillant sans génie génétique, alors que l'importation de produits OGM resterait possible. Le moratoire ne constitue qu'un premier pas vers l'interdiction définitive de cette technologie du futur.
- Elle est **inutile**, puisque la nouvelle loi rigoureuse sur le génie génétique prescrit explicitement l'utilisation responsable du génie génétique dans l'agriculture et assure à la fois la protection de l'environnement et la liberté de choix des consommateurs.

## Feu vert à l'accord de libre échange avec les Etats-Unis (05.3048)

SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient le projet d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Ce pays absorbe environ 10% de la totalité des exportations chimiques et pharmaceutiques suisses. Bien que depuis la signature de l'accord pharma OMC sur les taux nuls, les produits pharmaceutiques suisses puissent déjà entrer aux Etats-Unis sans acquitter de droits de douane, un accord de libre-échange économiserait tout de même à l'industrie chimique suisse quelque CHF 60 millions supplémentaires par année. Il offrirait aussi un cadre idéal pour régler plus avantageusement les questions de sécurité liées à la circulation transfrontalière des marchandises et écartier les obstacles actuels aux échanges (notamment l'absence de reconnaissance réciproque des contrôles de fabrication appliqués aux produits pharmaceutiques).

### **Cassis de Dijon (04.3473)**

SGCI Chemie Pharma Schweiz a toujours milité pour la plus grande liberté possible des échanges internationaux de marchandises à l'échelle mondiale. Pour y parvenir, il convient notamment d'éliminer autant que possible les obstacles actuels que sont les droits de douane, les contraintes administratives, ainsi que les différences dans les prescriptions techniques et les réglementations relatives à la protection de la propriété intellectuelle.

Pour conserver ses possibilités de négociation au plan international, la Suisse doit prêter attention à la réciprocité au chapitre de l'élimination des entraves techniques au commerce. C'est la raison pour laquelle SGCI Chemie Pharma Schweiz est opposée à une application générale et *unilatérale* du principe du Cassis de Dijon vis-à-vis de l'UE.

### **Oui à l'assurance contre les risques à l'exportation (04.065)**

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue les décisions prises jusqu'ici respectivement par le Conseil national et la CER-CE, d'étendre aussi la couverture d'assurance à court terme au risque de l'acheteur privé. Elle se félicite en outre de ce que ces décisions maintiennent dans l'assurance l'instrument éprouvé de la garantie globale, qui permet une gestion administrative simplifiée des garanties.

### **Simplification des EIE et définition du droit de recours des associations (04.3664)**

SGCI Chemie Pharma Schweiz applaudit à l'avant-projet de révision de la loi sur l'environnement et de la loi sur la protection de la nature et du paysage, présenté pas la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats. Elle tient pour judicieuses les propositions du projet visant à simplifier les études d'impact sur l'environnement, à préciser le droit de recours des associations et à accélérer les procédures afférentes.

### **«Pour une baisse des prix des médicaments» (05.3119)**

SGCI Chemie Pharma Schweiz rejette la motion Sommaruga, car elle ne tient pas compte de la volonté populaire, affaiblit les positions de négociation de la Suisse et ignore les avantages économiques des médicaments novateurs.

L'exigence, dans cette motion, d'une reconnaissance *unilatérale* par la Suisse des autorisations délivrées au sein de l'UE reprend celle qui figurait dans l'initiative «pour des médicaments à

moins cher», rejetée en votation populaire le 4 mars 2001 par plus de 69% des voix et tous les cantons sans exception. En se focalisant sur les prix des médicaments, la motion fait fi de l'éminente utilité des médicaments novateurs pour la santé et l'économie nationale. Le recours aux médicaments novateurs raccourcit la durée des séjours hospitaliers, réduit les coûts des traitements et assure aussi, le plus souvent, une réinsertion plus rapide des patients dans la vie professionnelle.

### **Initiatives cantonales de Genève et du Valais visant l'article 33 de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTTh) (03.308/03.310)**

Les incertitudes entourant l'octroi de rabais aux hôpitaux que critiquent ces deux initiatives sont écartées dans une large mesure. Une modification de l'art. 33 LPTTh n'est donc plus nécessaire. SGCI Chemie Pharma Schweiz appuie dès lors la décision de la CSSS-E de classer les deux initiatives cantonales.

### **Révision de la loi sur la protection des animaux (02.092) / Initiative populaire «Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux!)»**

A l'instar du Gouvernement et du Conseil des Etats, SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose à l'initiative et soutient l'idée de lui opposer en guise de contre-projet indirect la révision de la loi actuelle sur la protection des animaux. Tout comme le Conseil fédéral, elle estime qu'il n'y a pas lieu de renforcer les textes constitutionnels actuels relatifs à la protection des animaux, bien qu'il convienne d'apporter certaines améliorations au plan de l'application.

En acceptant l'initiative, la Suisse violerait plusieurs traités internationaux. Elle se mettrait en contradiction avec des dispositions essentielles de l'OMC de même qu'avec les Accords bilatéraux I, notamment sur le point de l'interdiction d'importer des animaux et des produits d'origine animale qui n'ont pas été détenus ou obtenus à l'étranger conformément aux principes de la législation suisse sur la protection des animaux.

Par ailleurs, l'interdiction partielle de l'expérimentation animale réclamée par l'initiative ne tient pas compte de la volonté du peuple telle qu'elle s'est exprimée à trois reprises ces dernières années en réponse à des initiatives populaires similaires. Au demeurant une interdiction même partielle aurait pour seul résultat de déplacer ces essais dans des laboratoires situés hors de la Suisse.